

E 2001(E)1967/113/819
[DoDiS-7320]

*La Division des Organisations internationales du Département politique
aux représentations diplomatiques et consulaires*

EMIGRATION AU BRÉSIL DES SOUABES DU DANUBE

Copie

CS

Berne, 14 août 1951

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli un memorandum concernant l'émigration au Brésil des Souabes du Danube organisée par l'Aide Suisse à l'Europe, projet qui est en train d'être réalisé. Les renseignements ci-joints sont certainement de nature à vous intéresser.

ANNEXE 1

MÉ MORANDUM¹

PROJET D'ÉMIGRATION AU BRÉSIL DES SOUABES DU DANUBE
PAR L'AIDE SUISSE À L'EUROPE

CS

Depuis 1948, la Caritas Internationalis et l'Union suisse de charité qui lui est affiliée ont fait des sondages dans différents pays d'outre-mer pour étudier la possibilité de faire immigrer des réfugiés d'Europe d'origine allemande (Volks- und Reichsdeutsche). Ces efforts ont été soutenus par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière.

A la fin de 1949, un plan pour l'émigration d'un groupe relativement important de Souabes du Danube, résidant en Autriche et venant pour la plupart

1. *Ce memorandum non-daté est rédigé par H. Cramer, E 2001(E)1967/113/819 (DoDiS-8925).*



de Yougoslavie, prit une forme plus concrète. Aussi l'Aide Suisse à l'Europe, en tant qu'organisation principale de coordination des œuvres d'entraide suisses privées travaillant à l'étranger, décida-t-elle de prêter son appui à l'exécution du projet qui se trouvait déjà assez avancé. Elle examina les propositions faites pour terminer les préparatifs en cours et mit à disposition les moyens financiers nécessaires. Une Commission d'études, composée de trois experts souabes, fut créée et envoyée au Brésil au début de 1950 pour une durée de trois mois. Elle avait pour tâche de s'enquérir sur place des possibilités de colonisation. On la chargea en même temps d'élaborer un plan détaillé pour l'établissement de 500 familles, soit d'environ 2500 personnes en tout. La commission d'études souabe répondit aux espoirs qu'on avait mis en elle et présenta à l'Aide Suisse à l'Europe un plan détaillé d'établissement prévu pour l'Etat brésilien du Goyaz. Ce projet fut soumis à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation internationale du travail, à l'Organisation internationale pour les réfugiés ainsi qu'à un grand nombre de spécialistes. Le projet a rencontré un accueil favorable et nombre de suggestions purent être prises en considération en vue de la mise au point du projet définitif. L'Aide Suisse à l'Europe approuva alors le plan, qui lui servit de base pour son activité dans ce domaine particulier. Le plan prévoit des dépenses d'un montant total de 6,5 millions de francs suisses, y compris les frais de voyage des émigrants d'Autriche au Brésil, l'achat de machines agricoles, d'objets d'équipement personnel, de terrains et de semences, ainsi qu'un capital d'exploitation devant suffire pour deux ans. Selon le projet de la commission d'études, les colons sont tenus de rembourser dans le délai de 10 à 15 ans les dépenses faites pour eux. Au demeurant les Souabes du Danube transférés au Brésil doivent s'organiser en une coopérative, responsable vis-à-vis de l'Aide Suisse à l'Europe². De son côté, le gouvernement brésilien a donné en principe à l'Aide Suisse à l'Europe son consentement pour l'immigration de 100'000 Allemands.

Après que les bases du projet d'émigration eussent été ainsi fixées, l'Aide Suisse à l'Europe voua son attention au financement et après de grands efforts on réussit à trouver une solution originale qui peut être considérée comme une innovation.

Des exportateurs suisses se déclarèrent d'accord de mettre à disposition de l'Aide Suisse à l'Europe une contribution à fonds perdu dont le montant restait à fixer, en échange de licences supplémentaires pour leurs exportations au Brésil. Aussi l'Aide Suisse à l'Europe fut-elle en mesure en janvier 1951 de signer avec la Banque d'Etat du Brésil (Banco do Brasil) un accord, selon lequel des licences d'importation brésiliennes supplémentaires pour un total de 31 millions de francs étaient accordées aux exportateurs suisses. Ceci à condition que l'organisation transporte 2500 colons allemands au Brésil afin de les y établir.

Toutefois la conclusion de cet accord ne mit pas fin aux difficultés qui s'opposaient à la réalisation du projet d'émigration. Depuis le moment où pour la première fois l'Aide Suisse à l'Europe prit contact avec les exportateurs

2. *La coopérative en question s'appelle Agraria.*

suisses, la conjoncture s'était modifiée considérablement par suite du conflit de Corée. Les exportateurs suisses ne se déclarèrent prêts à effectuer les exportations que si la question des risques pouvait être résolue de façon acceptable. Le gouvernement brésilien, comme on l'a dit, avait fait de l'arrivée effective des émigrés une condition du contrat; en outre, les créances des exportateurs suisses ne doivent être portées au «conta grafica» qu'après l'arrivée des marchandises au Brésil, moment à partir duquel seulement le Banco do Brasil s'engage de son côté au paiement des créances en francs suisses. Les paiements se font pour la première fois douze mois après ladite mise en compte et par tranches d'1/6 de la créance totale. Les créances sont ainsi payées 18 mois après leur inscription au «conta grafica». La décision de la commission pour la garantie des risques à l'exportation, approuvée par le Conseil fédéral, consistant à assumer la garantie de 80% de la valeur d'exportation des marchandises demandées à chacune des maisons suisses, fut un premier pas vers la solution du problème. Le Conseil fédéral se déclara également prêt à assumer une garantie supplémentaire analogue à la garantie contre les risques d'exportation et qui est nécessaire jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la garantie contre les risques d'exportation, c'est-à-dire jusqu'à l'inscription des créances au «conta grafica». Dans ces circonstances, l'Aide Suisse à l'Europe put placer au printemps de 1951 toutes les licences mises à sa disposition.

La plupart des exportateurs suisses ne sont en mesure d'effectuer leurs paiements à fonds perdu à l'Aide Suisse à l'Europe – paiements qui s'élèvent en moyenne à 20% de la valeur des factures pour la marchandise livrée – que s'ils ont reçu la contrevaletur de leurs créances. La Confédération a donc décidé de mettre sans délai à disposition de l'Aide Suisse à l'Europe à titre d'avance le montant total de ces paiements, soit environ 6,5 millions de francs nécessaires pour le financement de l'émigration. De cette manière, l'Aide Suisse à l'Europe a été mise en mesure de commencer immédiatement l'exécution de l'action d'émigration.

Les études entreprises pendant ce temps au Brésil montrèrent que l'établissement projeté dans l'Etat de Goyaz pouvait se réaliser mieux encore dans celui de Paraná. Ceci surtout à cause de la situation plus favorable de ce dernier au point de vue des communications et parce que son territoire est en grande partie déjà propre à la culture. L'Aide Suisse à l'Europe se rangea à cette manière de voir et consentit à l'achat de 20'000 ha. de terrain. Le 22 mai de cette année un premier groupe de 221 colons est parti de Gênes pour l'Amérique du Sud et est arrivé le 5 juin. Il s'agit d'un groupe dit «de travail» qui a pour tâche d'accomplir les travaux préparatoires pour l'admission, pour le moment, de deux autres groupes de colons. Ces travaux préparatoires comprennent principalement l'organisation d'une scierie et d'une briqueterie ainsi que la construction d'un nombre suffisant de maisons d'habitation. Par la suite il sera possible d'accueillir d'autres groupes. Il est prévu de transporter jusqu'à la fin de l'année les 500 familles au Paraná, le dernier groupe d'environ 4-500 personnes devant quitter l'Europe au mois de décembre.

On a l'intention de ne pas se contenter de ce premier plan et d'établir en Amérique du Sud d'autres colons choisis parmi les réfugiés d'origine allemande. Théoriquement, il sera possible de créer une nouvelle existence outre-

mer pour des émigrés dans la mesure où les premiers colons restitueront les crédits accordés. Mais il semble plus utile de chercher à conclure de nouveaux contrats, soit avec le Brésil, soit avec d'autres Etats sud-américains afin de trouver des fonds qui permettent de réaliser dans un avenir pas trop lointain d'autres projets d'émigration. Aujourd'hui déjà des sondages sont faits dans cette intention³. L'Organisation internationale du Travail à Genève a témoigné au plan de l'Aide Suisse à l'Europe la plus grande sympathie et il n'est pas exclu qu'elle participe financièrement à la réalisation d'autres projets, spécialement en ce qui concerne les frais de voyage.

ANNEXE 2

AIDE-MÉMOIRE⁴

I. Organisation du plan.

1) Le plan d'émigration et de colonisation dont il est question dans cet Aide-Mémoire est dû à l'initiative de l'Union Suisse de Charité (CARITAS). L'Aide Suisse à l'Europe a adopté ce plan de colonisation.

L'Union Suisse de Charité s'occupe intensivement depuis 1936 des problèmes relatifs à l'émigration. Elle a fondé au Brésil (Avaré, Sao Paolo) une école pour les immigrants, afin de leur donner une formation adéquate pour le travail agricole de ce pays. L'Aide Suisse à l'Europe, dans le cadre de ses actions d'aide aux pays victimes de la guerre, s'est toujours occupée de l'angoissante question des réfugiés et a essayé d'y apporter une solution définitive.

2) L'Union Suisse de Charité a été fondée en 1901. Elle est soutenue par la Conférence des Evêques Suisses. L'Union Suisse de Charité a joué un rôle capital dans la fondation de l'Aide Suisse à l'Europe et jouit au sein de cette organisation d'une influence prépondérante.

L'Aide Suisse à l'Europe est une fédération des organisations suisses de charité traditionnelles et qui jouit de l'appui officiel du Gouvernement suisse. L'Aide Suisse à l'Europe a reçu depuis 1945, date à laquelle cet organisme a commencé à fonctionner sous le nom de «Don Suisse», des subventions de la Confédération Suisse pour un montant d'environ 160 millions de francs suisses. A ces 160 millions viennent s'ajouter environ 50 millions de francs suisses, résultat d'une collecte parmi la population suisse qui a été appuyée par le Gouvernement suisse. Ces fonds ont été utilisés par le canal des organisations membres de l'Aide Suisse à l'Europe pour parer aux souffrances des populations victimes de la guerre dans tous les pays européens.

3) L'Union Suisse de Charité, aussi bien que l'Aide Suisse à l'Europe sont dirigées par de hautes personnalités suisses.

L'Union Suisse de Charité a comme président M. le Conseiller National Dr. Wick, et comme directeur général Monseigneur Crivelli. L'Aide Suisse à

3. Cf. par exemple le cas du Chili, qui s'inspire de l'expérience brésilienne, E 2001(E)1967/113/820.

4. Cet aide-mémoire non-daté est rédigé par Ch. Redard, E 2001(E)1967/113/819 (DoDiS-8926).

l'Europe a comme président le Prof. Dr. Ludwig de Bâle et comme secrétaire général M. le Dr. Leupold. La commission d'émigration de l'Aide Suisse à l'Europe a comme président M. le Ministre Redard qui pendant de longues années a été Ministre de Suisse au Brésil.

4) Les deux organisations ci-dessus mentionnées ont envoyé au Brésil deux délégués ayant plein pouvoir pour étudier les possibilités d'émigration au Brésil, pour négocier avec les Autorités brésiliennes les questions relatives à l'émigration de réfugiés européens et pour négocier avec les Autorités brésiliennes (Ministère des Affaires Etrangères et Banco do Brasil) les questions financières relatives à cette émigration. Ces délégués sont M. le Dr. Jean Vayda et M. René Bertholet qui depuis dix ans sont les collaborateurs étroits aux services des organisations-membres de l'Aide Suisse à l'Europe, ayant déjà fait leurs preuves. Ces organisations et l'Aide Suisse à l'Europe assument l'entière responsabilité pour les faits et actes de ces deux mandataires. Leur activité est d'ailleurs contrôlée d'une façon suivie par l'Aide Suisse à l'Europe.

II. Exécution du plan.

Ce plan comporte l'émigration au Brésil de 500 familles paysannes de Souabes du Danube. Il s'agit de la première étape d'un plan plus vaste dont il est question dans la lettre du Conselho de Imigração e Colonização du 12 août 1950⁵, qui a été adressée au délégué général, M. le Dr. Jean Vayda de la «União Suíça de Caridade» (Union Suisse de Charité) au Brésil.

Il s'agit en l'occurrence de coloniser dans l'Etat de Goiás 25'000 ha. avec un équipement agricole moderne. Le plan de financement élaboré par les délégués de l'Aide Suisse à l'Europe à Rio de Janeiro après leurs discussions très poussées auprès du Banco do Brasil et auprès de la Division Economique du Ministère des Affaires Etrangères du Brésil peut se résumer de la façon suivante:

1) Le Banco do Brasil donne à l'Aide Suisse à l'Europe une concession pour l'importation de marchandises suisses qui s'effectuera par les importateurs traditionnels au Brésil. Le montant de ces importations s'élève à 30'000'000 de francs Suisses environ. La liste de ces marchandises comprend environ 70% d'«essentials» et environ 30% de «non-essentials».

2) Le paiement des marchandises en francs suisses ne s'effectuera pas immédiatement après leur importation au Brésil. Le Banco do Brasil s'engagera à virer les francs suisses qu'en un ou deux ans après l'inscription en «conta grafica» des montants facturés des marchandises importées. C'est à dire que le Banco do Brasil aura à sa disposition environ 130'000'000 de Cruzeiros pendant un ou deux ans sans avoir le besoin de payer des intérêts.

3) Les exportateurs suisses ont un intérêt croissant à maintenir leur position sur le marché brésilien. Ils sont prêts à donner à l'Aide Suisse à l'Europe des crédits à long terme en faveur de son plan de colonisation, s'ils ont la possibilité de recevoir des licences d'importation. Ce problème a été discuté avec eux. Ces crédits à long terme qui sont en réalité une diminution de leurs profits

5. Non retrouvée.

immédiats suffiront pour financer la colonisation prévue par l'Aide Suisse à l'Europe.

4) Les Banques Suisses sont prêtes à financer les exportateurs suisses pour cette période de un ou deux ans ci-dessus mentionnée et cela grâce au concours de la garantie du Gouvernement suisse destinée à couvrir les risques inhérents aux exportations. Le Gouvernement suisse contribuera donc par le truchement de cette garantie de l'Etat à la réalisation du plan de l'Aide Suisse à l'Europe.

5) L'Aide Suisse à l'Europe est prête à assurer les services sociaux de cette entreprise (émigration et colonisation de 500 familles paysannes). Ils comportent la sélection des candidats à l'émigration, des cours préparatoires avant le départ (langue portugaise, connaissance du Brésil, etc.), l'assistance sociale au départ, pendant le transport, à l'arrivée, une assistance médicale et sociale sur le lieu même de la colonisation pendant une durée de 5 ans. Le budget de ces services sociaux est de francs suisses 500'000 environ qui seront payés par le Gouvernement suisse à fonds perdu en faveur du plan de colonisation de l'Aide Suisse à l'Europe.

6) L'organisation de la colonisation sera faite sous une forme coopérative. Il est prévu de créer au Brésil une Société de crédit réel, mi-brésilienne, mi-suisse, qui aura la tâche de fiscaliser la coopérative et d'assurer le bon fonctionnement de cette dernière⁶. La coopérative sera liée à cette Société de crédit réel de telle façon qu'elle sera obligée de rembourser les crédits qu'elle aura reçus par son intermédiaire. Il est entendu que les fonds ainsi récupérés par la Société de crédit réel seront utilisés pour la réalisation de nouveaux plans de colonisations, naturellement en tenant compte des engagements pris par l'Aide Suisse à l'Europe à l'égard des exportateurs suisses en ce qui concerne les crédits à long terme, que ces derniers auront accordés à l'Aide Suisse à l'Europe.

III. Avantages pour le Brésil.

1) La colonisation de 25'000 ha dans l'Etat de Goiaz avec des méthodes modernes d'équipement agricole par 500 familles de Souabes du Danube ayant des traditions colonisatrices incontestables.

2) Le Brésil réalise cette œuvre de colonisation sans que pour cela l'Etat soit obligé de déboursier une somme quelconque ou d'ouvrir un crédit quelconque en faveur de l'œuvre de colonisation.

3) Le Brésil importe pour 130'000'000 Cruzeiros de marchandises suisses dont plus de 70% sont des «essentials» dans une période où l'industrie mondiale est accaparée par le réarmement et cela sous des conditions de crédit de un à deux ans. Cette forme d'importation correspond à la politique actuelle du Brésil, dite «stock pile» avec paiement des marchandises importées un ou deux ans après leur importation, avec la différence que dans notre cas le Banco do Brasil recevra les 150 millions de Cruzeiros immédiatement après l'arrivée des marchandises au Brésil.

6. Il s'agit de la société *Emigrar SA*.

4) Les prix des marchandises ainsi importées ne seront pas plus élevés que ceux pratiqués sur le marché brésilien⁷.

7. Au sujet de ce projet d'émigration au Brésil, cf. la lettre de P.-R. Micheli à E. Feer du 15 mai 1950, E 2001(E)1967/113/817 (DoDiS-7440), la notice de la Division du commerce du DFEP à H. Homberger du 13 octobre 1951. Non reproduite (DoDiS-7441) et le PVCF N° 1968 du 25 novembre 1952 et son annexe, E 1004.1(-)/1/547 (DoDiS-7442 et 8921). Cf. aussi E 2001(E)1967/113/821, et, pour la suite du dossier riche en rebondissements, E 2001(E)1970/1/11, 17 et 18.